

## Secrétariat de séance du Conseil du 3 juillet 2020

### Convocation en date du 28/06/2020

Etaient présents : L. Pollet, J.Ph André, M. Degryse, O. Florance, S. Hautier, M. Jacquot, K. Magnien  
F. Marlot, T. Mil-Homens, V. Villié

Etait absente excusée : L. Feig

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la séance du 8 juin 2020

Fanny Marlot a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du Jour

- Délibération n° 2020.07.13 : Création d'un emploi permanent
- Délibération n° 2020.07.14 : Désignation d'un délégué « Élu » auprès du CNAS
- Délibération n° 2020.07.15 : Désignation d'un correspondant Défense
- Délibération n° 2020.07.16 : Désignation d'un délégué auprès de la SPL X Demat

---

### Délibération n° 2020.07.13 : Création d'un emploi permanent

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34

Sur le rapport de l'Autorité territoriale et après avoir délibéré ;

### Décide

**Art.1** : Un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 heures est créé à compter du 20 juillet 2020.

**Art.2** : L'emploi de secrétaire de mairie relève du grade d'Adjoint Administratif.

**Art.3** : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire, à effectué exceptionnellement des heures complémentaires.

**Art.4** : Dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Maire, pourra recruter un agent contractuel de droit public en application de l'article 3-3 3° (*démission de l'ancienne secrétaire*) de la loi du 26 janvier 1984.

**Art. 5** : L'agent recruté en qualité de contractuel aura pour fonctions de secrétaire de mairie.

**Art. 6** : Aucun diplôme, ni expérience professionnelle n'est exigé

**Art. 7** : L'indice de rémunération de l'agent sera compris entre l'indice brut 350 et l'indice brut 412.

**Art. 8** : A compter du 20 juillet 2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint Administratif : - nouvel effectif 1 (nombre)

**Art. 9** : les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6413.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

10 Voix Pour

**Délibération n° 2020.07.14** : Désignation du délégué auprès du CNAS

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque collectivité adhérente au CNAS désigne 1 délégué Élu et 1 délégué agent qui porteront la voix de la commune au sein des instances du CNAS et réciproquement, représentera le CNAS au sein de notre collectivité.

Délégué « Élu » : Madame Fanny MARLOT

Délégué « Agent »: La nouvelle secrétaire de mairie – Mme NEDJAOUM Safia

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner Madame Fanny MARLOT déléguée « Élu » et Madame Safia NEDJAOUM délégué « Agent » auprès du CNAS.

10 Voix Pour

**Délibération n° 2020.07.15** : Désignation d'un correspondant Défense.

Le Maire informe l'Assemblée que chaque collectivité doit désigner un correspondant « Défense »

Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ est candidat.

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Philippe ANDRÉ correspondant « Défense » de la Commune.

10 Voix Pour

**Délibération n° 20120.07.016** : Désignation d'un délégué auprès de la SPL X Demat

Le Maire informe l'Assemblée qu'un nouveau délégué auprès de la SPL X Demat doit est désigné. Madame Lucie POLLET est candidate.

Le Conseil décide à l'unanimité de désigner Madame Lucie POLLET déléguée auprès de la SPL X Demat.

10 Voix Pour

**Questions diverses** :

Madame Vitu, précédent Maire, réclame ses masques, il est indiqué que les masques ont été distribués aux nouveaux arrivants.

Des véhicules d'auto-école viennent faire des manœuvres à l'entrée du lotissement du Fond d'Embéau. Le Maire rappelle qu'il s'agit du domaine public.

Problème de déjections canines dans l'herbe. Nuisances pour les cantonniers et les promeneurs.

Permanence Mairie = fermée fin août.

Séance levée à 20h30.

Lucie POLLET

Jean-Philippe ANDRÉ

Michel DEGRYSE

Laura FEIG

Absente

Olivier FLORANCE

Sandra HAUTIER

Muriel JACQUIOT

Karine MAGNIEN

Fanny MARLOT

Ticiano MIL-HOMENS

Véronique VILLIÉ